(22 octobre 1570.)

Le duc d'Albe a traité avec les habitants de Bois-le-Duc. — Il faut rassurer les habitants des villes qui recevront de nouvelles garnisons.

Depuis mes lettres escriptes, m'est venu advertence de ce que le duc d'Alve seroyt accordé avecq ceulx de Bois-le-Duc, pour leur descharge de la garnison qu'ils ont présentement, moyennant la somme de quarante mille florins ou dallers qu'ils luy bailleront, que toutesfois il ne fera sortir que les cincq enseignes des huyct, en intention de mettre et répartir les mesmes cincq enseignes ès villes de Leyden et Delft, qui donne assez à présumer que ce soit à mesme intention pour les rançonner aussy par après et retenir tout l'argent qui de ce viendra pour luy, sans en rendre compte au Roy. Et comme cela ne pourroit que grandement servir à nos desseins, estans les ennemis répartis avecq si petit nombre en si divers lieux, et mesmes aucuns tels, où les bourgeois et aultres inhabitans sont sans nombre beaucoup plus forts, me semble que, moyennant que les entreprinses sur Deventer et Utrecht puissent avoir quelque bon succès, ces aultres villes auroient tant mellieur moien pour se désempescher desdis garnisons, et serions par mesme voye tant plustot quittes et avecq tant moins de peine deschargés d'aultant d'ennemis. Et comme je crains que s'il advient ainsi, cela pourroit fère reculer et intimider les villes susdis de Leyden et Delft, ferez bien, en cas qu'ils s'addressent à vous, leur fère entendre ce que dessus et leur remonstrer que cela ne peult servir que à leur advantaige, estans eulx beaucoup plus forts que lesdis garnisons. Et ne vueillez faillir me mander par le premier ce que vous en aurez entendu, avecq votre advis comment en cela on se pourroit régler.

22 octobre 1570.

Guillaume de Nassau.